

Wilaya de Jijel

Daira de Jijel

Commune de Jijel

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel 15/247
du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire communale de Jijel Nif: 0962.1801.700.37.34 informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 25/2025 publié dans les journaux «EL MASSAE» du 26/11/2025 sous N° ANEP: 2525009687 en arabe et «La nouvelle République» du 27/11/2025 en français sous N° ANEP: 2525009669 et dans les journaux électroniques en arabe «CasbahTribune» et en français «elmoudjaz» du 30/11/2025 sous N° ANEP: 2525009687 ; qu'après l'évaluation des offres le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire ci-après :

conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de l'article 56 de la loi 23-12 précisant les règles générales relatives aux marchés conformément à l'article

Projet	Entreprise	Montant T.T.C (DA)	Délais	Note technique	Observation
Projet : Location de bus pour le transport scolaire pour les écoles primaires					
1- La ligne reliant le quartier Toualbiya à l'école primaire Talbi Ammar	Alioua Mounir	954 800,00	154 Jours	20 Points	Qualifié techniqueme nt + offre acceptable
	Matricule Fiscal 198118240021146				
2- La ligne reliant le quartier des 300 logements sociaux et le quartier Amazouye en direction de l'école primaire Ben Ziada et Aboura Ahmed	Alioua Mounir	954 800,00	154 Jours	20 Points	Qualifié techniqueme nt + offre acceptable
	Matricule Fiscal 198118240021146				
3- La ligne de liaison, quartier Mazghitane, 80 logements sociaux, vers l'école primaire Ben Ziada Taher et Aboura Ahmed.	Infructueuse				
4- La ligne reliant 442 logements ADL vers l'école primaire Ben Ziada Taher et Aboura Ahmed.	Infructueuse				
5- La ligne reliant le quartier Boughdir vers l'école primaire Jabir Ammar.	Boulamedaoud Houssam	899 360,00	154 Jours	20 Points	Qualifié techniqueme nt + offre acceptable
	Matricule Fiscal 19318170025916301800				
6- ligne reliant 400 logements ADL Amezouye vers l'école primaire Aberkane Brahim dans le quartier Mezghitane haut	Infructueuse				
7- La ligne reliant les logements ADL Haraten vers l'école primaire Makhlouf Hocine 3Km	Infructueuse				
8- La ligne reliant le quartier Boukhous et l'école primaire Neghachi Mouhammed Saleh	Infructueuse				
9- La ligne reliant 90 logements au 3eme klm vers les établissements scolaires du quartier la plage.	Infructueuse				

82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de l'article 56 de la loi 23-12 précisant les règles générales relatives aux marchés publics, chaque soumissionnaire peut prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de ses offres techniques et financières dans un délai de 03 jours et contester ce choix en présentant un recours écrit devant la commission des marchés publics de la commune de Jijel dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les Quotidiens Nationaux